



175 Bloor Street East  
Suite 1300, North Tower  
Toronto (Ontario) M4W 3R8  
T 416-443-5500  
ccc-group.com

Le 5 avril 2021

M. Francis Scarpaleggia, député  
Président, Comité permanent de l'environnement et du développement durable  
131, rue Queen, 6<sup>e</sup> étage  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6  
Par courriel : [ENVI@parl.gc.ca](mailto:ENVI@parl.gc.ca)

Monsieur,

**Objet : Étude sur les plastiques à usage unique**

**CCC Plastics**

- Reconnaît l'importance de s'attaquer aux déchets plastiques et comprend que l'industrie doit jouer son rôle pour contribuer aux solutions.
- Partage l'objectif commun de créer une économie circulaire pour les plastiques et de détourner les plastiques des décharges.
- Est déterminé à travailler avec les gouvernements pour mettre en œuvre un plan innovant et tourné vers l'avenir afin de créer une économie circulaire pour les plastiques, le tout grâce à une meilleure conception des produits, à des systèmes de récupération améliorés et à l'augmentation des marchés finaux pour les plastiques post-consommation.

**Le rôle de l'industrie des plastiques dans l'économie circulaire des plastiques**

En tant que membre de la Division des plastiques de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (l'ACIC), **CCC Plastics** tient à promouvoir des solutions viables pour traiter les déchets plastiques.

Nous avons pris les engagements suivants :

- 100 % des emballages plastiques seront recyclables ou récupérables d'ici 2030.
- 100 % des emballages plastiques seront réutilisés, recyclés ou récupérés d'ici 2040.
- Mise en œuvre de l'opération Clean Sweep® d'ici 2022, un programme international de gestion des plastiques visant à éliminer les fuites de granulés de plastique des activités industrielles, en mettant l'accent sur la prévention des fuites dans les rivières et les océans.

**CCC Plastics** reconnaît le rôle que jouent les plastiques dans notre mode de vie moderne et durable : les emballages alimentaires protecteurs permettent de garantir aux consommateurs l'accès à des produits alimentaires sûrs et sains, et jouent un rôle important dans le prolongement de la durée de conservation des produits et la réduction des déchets alimentaires et des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les plastiques sont essentiels pour atteindre nos objectifs en matière de changement climatique, qu'il s'agisse d'éoliennes plus légères et plus résistantes, de véhicules plus légers et plus économes en carburant ou de matériaux isolants pour garder nos maisons au chaud.

Plusieurs membres de la Division des plastiques de l'ACIC et d'autres innovateurs à travers le pays font progresser des technologies importantes et novatrices pour s'assurer que les plastiques post-consommation restent dans l'économie, et non dans l'environnement, dont les suivants :

- INEOS Styrolution, qui a conclu un partenariat avec AmSty et Agilyx pour construire une installation de recyclage du polystyrène (un produit que le gouvernement fédéral envisage d'interdire);
- Modix, qui recycle et granule le polyéthylène basse densité (y compris les sacs en plastique, que le gouvernement fédéral envisage d'interdire);
- Revital Polymers, qui recycle le polypropylène (y compris le plastique noir, que le gouvernement fédéral envisage d'interdire);
- Ice River Springs, qui utilise un contenu 100 % recyclé pour ses bouteilles d'eau vertes;
- CleanFarms, qui fournit des solutions de recyclage aux communautés agricoles;
- Pyrowave, qui utilise une technologie innovante de micro-ondes pour dépolymériser les plastiques post-consommation et les ramener à leur niveau moléculaire;
- GreenMantra, qui transforme les plastiques recyclés en cires synthétiques à valeur ajoutée et en additifs polymères utilisés pour les toits, les routes et les matériaux composites.

Ce ne sont là que quelques exemples de la manière dont des penseurs novateurs apportent des solutions dans tout le pays. Cela montre également que l'approche fédérale proposée ne parvient pas à tirer parti de cet élan novateur et qu'elle instaure au contraire des mesures qui entraveront et compromettront effectivement tous les investissements réalisés à ce jour. Compte tenu de cette innovation, on ne sait trop à quoi servirait une approche fédérale cherchant à interdire des produits qui peuvent déjà être recyclés et pour lesquels les entreprises ont fait d'importants investissements en temps et en argent pour contribuer à l'établissement d'une économie circulaire pour les plastiques.

CCC Plastics fabrique et distribue divers produits pour de nombreux produits et marchés des matières plastiques. Nous permettons à de nombreux produits plastiques sur divers marchés de fonctionner comme prévu, y compris des produits qui ont directement contribué à la gestion de la COVID-19. Nous participons au développement d'une économie circulaire en fournissant des additifs et des mélanges-maîtres fonctionnels pour retransformer les déchets post-consommation et post-industriels et les rendre conformes aux normes industrielles. Nous sommes également actifs dans le domaine de la fabrication durable en participant au programme Operation Clean Sweep (OCS) et en contrôlant et en améliorant nos principaux intrants et extrants, comme l'électricité, l'eau et les déchets.

## **Impacts de l'approche proposée par le gouvernement fédéral en ce qui concerne l'économie et l'emploi au sein des PME et de l'industrie des plastiques**

CCC Plastics craint que le gouvernement du Canada n'ait pas pris en compte les impacts économiques des interdictions sur le secteur des plastiques ou sur l'économie.

- Le Canada compte plus de 1 900 entreprises de plastique au Canada, qui emploient 93 000 personnes. Le secteur des plastiques est une industrie dirigée par des PME; 86 % des fabricants de produits en plastique au Canada sont des entreprises familiales. Selon les données de Statistique Canada, l'Association canadienne de l'industrie de la chimie a estimé que la désignation des plastiques à usage unique pourrait s'appliquer à environ un quart, soit de **5,5 à 7,5 milliards de dollars**, des expéditions de produits en plastique du Canada, ce qui représente **de 13 000 à 20 000 emplois directs canadiens. Les emplois indirects varient de 26 000 à 40 000.**
- Pour chaque emploi direct perdu dans le secteur des plastiques, il y a deux emplois indirects qui risquent d'être perdus. Si l'on veut faire une évaluation plus générale des impacts économiques de cette approche, il faut tenir compte des pertes d'emplois directs et indirects.
- Un grand nombre des plastiques à usage unique sont des produits du quotidien, comme les matériaux d'emballage, les emballages en mousse, les bouteilles et d'autres articles courants comme les pailles, les bâtonnets et les couverts en plastique. Les interdictions fédérales sur ces types d'articles mettent en danger les petits producteurs, qui représentent la grande majorité du marché, et dont beaucoup n'ont pas la capacité de se consolider ou de s'adapter à de nouvelles gammes de produits, car les investissements dans de nouvelles machines et de nouveaux équipements peuvent être hors de la portée financière de nombreuses PME.
- CCC Plastics compte plusieurs clients qui seront directement affectés par les produits actuellement visés par l'interdiction. Cependant, nous fournissons de nombreuses entreprises qui fabriquent des plastiques à usage unique pour d'autres applications et nous sommes très inquiets de savoir si ces produits seront éventuellement couverts par cette décision. L'incertitude entourant l'utilisation abusive du mot « toxique » pour décrire le plastique en tant que matériau nous pousse à réfléchir à ce qui pourrait se passer ensuite.
- De plus, inscrire tous les articles fabriqués en plastique sur la liste des substances toxiques de l'annexe 1 de la LCPE pourrait mettre en péril d'autres aspects de la chaîne d'approvisionnement en plastique, dont le chiffre d'affaires s'élève à 35 milliards de dollars, en particulier les producteurs de résine dont les activités sont importantes en Alberta et en Ontario. Cette désignation refroidira fortement les intentions d'investissement de l'industrie. L'Alberta, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec accordent tous la priorité aux investissements dans la chimie et les plastiques dans le cadre de leurs plans de croissance et de relance économique.
- En plus des fabricants de résine, une désignation sur la liste des substances toxiques enverrait également un signal négatif fort aux fabricants et aux recycleurs qui manipulent des matières plastiques. Les implications et les incertitudes entourant la façon dont cette désignation pourrait affecter la logistique organisationnelle présentent des risques pour les entreprises, qui pourraient être confrontées à des coûts d'exploitation plus élevés : augmentation de l'assurance responsabilité civile, des coûts de relations de travail, car les employés demanderont un salaire plus élevé pour manipuler des produits désignés dans la liste des substances toxiques, des coûts de transport plus élevés, des exigences spécifiques pour l'entreposage et la manipulation sur place, la formation des employés, ainsi que des coûts d'autorisation et des complications lors du transport transfrontalier pour répondre aux exigences potentielles découlant du programme de transport des marchandises dangereuses.
- Cette approche donne à penser que le gouvernement se contredit dans ses propres priorités, puisque, d'une part, il préconise une plus grande durabilité par le biais d'une économie

circulaire pour les plastiques et, d'autre part, il met en place des obstacles qui mettront en danger les investissements supplémentaires dans le recyclage.

- Cette désignation sur la liste des substances toxiques pourrait mener les banques à refuser des prêts pour les investissements des entreprises;
  - Elle retire des produits de valeur du système de recyclage (bac bleu) et rend sa gestion plus coûteuse;
  - Elle caractérise mal un produit rentable et durable qui est utilisé pour atteindre des objectifs de durabilité, ce qui entraîne le recours à des solutions de rechange plus coûteuses qui pourraient nuire aux objectifs de durabilité.
- Comme on ne sait trop dans quelle mesure on continuera d'appliquer l'approche de gestion intégrée proposée pour évaluer d'autres articles en plastique, il est encore plus difficile de se faire une idée des impacts économiques généraux qu'aura l'approche proposée. Par exemple, le gouvernement n'a pas précisé si les interdictions proposées porteraient sur la vente de ces produits au Canada (tout en permettant leur vente aux États-Unis) ou si elles porteraient aussi sur la fabrication et l'exportation. Cette décision influe fortement sur la capacité d'évaluer l'ampleur des impacts économiques et sur l'emploi, car de nombreuses entreprises exportent une bonne part de leurs gammes de produits aux États-Unis.

**Recommandation 1 :** Avant d'adopter l'approche proposée, le gouvernement devrait effectuer une analyse des répercussions sur l'économie et l'emploi pour les PME et l'industrie des plastiques de l'inscription des plastiques à l'annexe 1 de la LCPE et de l'interdiction de certains produits en plastique.

## **Impacts environnementaux de l'approche proposée par le gouvernement fédéral et comment celle-ci compromet l'établissement d'une économie circulaire pour les plastiques**

**CCC Plastics** est très préoccupée par l'approche fédérale proposée visant à inscrire les « articles manufacturés en plastique » à l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE), Liste des substances toxiques, et d'interdire certains produits en plastique. Cela ne contribuera pas à détourner les déchets plastiques des sites d'enfouissement et aura des conséquences négatives sur la croissance et la reprise économique de notre industrie. En outre, elle compromettra notre progression vers une économie circulaire pour les plastiques.

- La LCPE n'est pas le bon outil pour gérer les déchets plastiques, car elle n'est pas conçue pour réglementer un large éventail de produits de consommation. Le plastique est un produit inerte. Une désignation scientifiquement injustifiée des plastiques sur la liste des substances toxiques brouillerait la frontière avec les substances qui sont réellement toxiques et qui sont gérées à juste titre dans le cadre de la LCPE.
- Le fait d'inscrire les plastiques sur la liste des substances toxiques et d'interdire les plastiques à usage unique cible à tort l'utilisation de produits en plastique plutôt que la gestion déficiente de la fin de vie des plastiques, qui résulte d'un manque d'infrastructures, d'éducation des consommateurs et de marchés pour favoriser l'utilisation secondaire des plastiques post-consommation.

- Les mesures punitives telles que l'interdiction des produits à usage unique sont contre-productives et créent une fausse dichotomie. Les gouvernements devraient plutôt s'efforcer d'établir une économie circulaire qui maximise l'utilisation efficace des ressources en permettant une réutilisation continue et en soutenant les objectifs de durabilité et de carboneutralité. Dans une économie circulaire, le concept d'usage unique n'existera plus; notre mentalité et nos pratiques passeront de l'usage unique à la réutilisation.
- Les gouvernements devraient promouvoir la réutilisation, le recyclage et la récupération, l'intégration et le développement des marchés finaux, ainsi que les investissements dans des infrastructures et des projets innovants de recyclage avancé. Interdire les produits à usage unique mine les précieux investissements que l'industrie et les gouvernements ont faits pour développer et améliorer les technologies et les systèmes permettant de recycler les plastiques et de construire une économie circulaire pour les plastiques au Canada. L'interdiction jette un froid sur les investissements futurs dans un secteur que le gouvernement gère de manière punitive plutôt que dans une perspective d'innovation.
- L'approche de gestion intégrée proposée ne tient pas compte, du point de vue du cycle de vie, des coûts environnementaux des solutions de rechange qui seraient choisies en cas d'interdiction des produits en plastique. Des études ont montré que l'empreinte environnementale des matériaux de rechange dans les biens de consommation est presque quatre fois plus lourde que celle du plastique. Les estimations indiquent que le remplacement des plastiques dans les produits de consommation et les emballages par des matériaux remplissant la même fonction fera passer les coûts environnementaux de 139 à 533 milliards de dollars américains<sup>1</sup>.
- En procédant à une évaluation du cycle de vie des produits en plastique par rapport aux solutions de rechange, on éviterait de choisir des produits ayant une empreinte environnementale globale plus lourde.
- L'approche de gestion proposée ne tient pas compte des capacités de recyclage actuelles et futures. Pour de nombreux produits en plastique à usage unique, nous avons déjà les technologies pour les recycler et les récupérer, mais les budgets municipaux limités dans les technologies de recyclage, l'absence de marchés finaux et les capacités de tri limitées se traduisent par de faibles taux de recyclage. Toutefois, avec l'amélioration de la robotique pour le tri et l'émergence de technologies de recyclage avancées, nous nous dirigeons vers l'élimination des déchets plastiques et la réutilisation continue des plastiques dans l'économie. Ces solutions nous aident à atteindre nos objectifs environnementaux tout en stimulant l'innovation et le développement économique.
- CCC Plastics s'inquiète des répercussions qu'aurait la désignation du plastique, en tant que vaste catégorie de matériaux, comme étant « toxique » sur nos coûts, notamment en matière de transport et de manutention, d'entreposage, d'assurance, de ventes transfrontalières et de formation des employés, pour n'en nommer que quelques-unes.

**Recommandation 2 :** Ne pas utiliser la LCPE pour réglementer un ensemble de produits de consommation comme les « articles manufacturés en plastique ». Le gouvernement devrait plutôt recentrer son approche de gestion sur les investissements et les incitations à développer des solutions technologiques et des processus systémiques à l'appui d'une économie circulaire. Dans ce contexte, l'interdiction des produits en plastique à usage unique ne serait pas nécessaire, puisque les produits en plastique seraient conçus pour être recyclables et que l'infrastructure serait en place pour un recyclage et une récupération efficaces.

---

<sup>1</sup> Trucost, juillet 2016, « Plastics and Sustainability: A Valuation of Environmental Benefits, Costs, and Opportunities for Continuous Improvement » [Les plastiques et la durabilité : Évaluation des avantages environnementaux, des coûts et des possibilités d'amélioration continue].

**Recommandation 3** : Nous recommandons au gouvernement d'élaborer une analyse du cycle de vie des produits en plastique à usage unique par rapport aux solutions de recharge lorsqu'ils sont utilisés dans les quantités requises pour remplacer le plastique.

## Impacts sur la santé de l'approche proposée

Les plastiques jouent un rôle important dans la protection de la santé des Canadiens et dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Les plastiques sont essentiels dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire pour la sécurité et la salubrité des aliments, car ils protègent les aliments contre les contacts humains, les germes et la contamination croisée entre les produits.

Les plastiques permettent également de réduire et de prévenir le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, un problème de santé publique crucial. Environ un tiers de la nourriture comestible produite pour la consommation humaine est perdue ou gaspillée dans le monde. Le Toronto Food Policy Council [Conseil sur la politique alimentaire de Toronto] rapporte que 31 milliards de dollars d'aliments sont gaspillés au Canada chaque année, ce qui représente 40 % de la nourriture produite au Canada chaque année<sup>2</sup>. Une grande partie de ces déchets alimentaires est comestible et pourrait être redirigée vers des communautés à faible sécurité alimentaire.

Les emballages en plastique réduisent les pertes et les déchets alimentaires en protégeant les produits alimentaires, en prolongeant leur durée de conservation et en favorisant un changement de comportement (contrôle des portions, contenants refermables, messages aux consommateurs, etc.). Par exemple, le film plastique permet d'augmenter la durée de conservation des viandes fraîches jusqu'à 21 jours ou plus, et avec l'emballage sous vide en plastique, la viande se conserve 10 fois plus longtemps que la viande emballée en magasin, ce qui entraîne une réduction de 75 % des déchets alimentaires.

Les plastiques sont également très présents dans le secteur de la santé, car ils sont imperméables aux germes, ce qui simplifie et sécurise les procédures médicales et prévient la transmission des maladies dans les hôpitaux. Des dispositifs médicaux aux cornées artificielles en passant par les prothèses auditives et les capsules de pilules à libération prolongée, l'innovation dans les plastiques a révolutionné l'industrie médicale. Les plastiques ont également joué un rôle essentiel dans la réponse à la pandémie de COVID-19, de la production d'équipements de protection individuelle aux emballages et seringues utilisés pour administrer les vaccins.

CCC Plastics fournit des résines plastiques et des mélanges-maîtres à plusieurs grands fabricants de films d'emballage alimentaire multicouches au Canada. Ces fabricants de films proposent des solutions de haute technicité pour maximiser la qualité des aliments et prolonger la durée de conservation des produits. Avec les propriétaires de marques, les fabricants de résines et les fabricants de films, nous participons à l'élaboration de systèmes et de techniques visant à créer une économie circulaire autour de ces produits. Interdire ces produits pourrait décourager la recherche et le développement dans une chaîne d'approvisionnement hautement intégrée, ce qui pourrait avoir des conséquences inattendues sur la sécurité alimentaire.

---

<sup>2</sup> Value Chain Management Centre, décembre 2014, "27 Billion" Revisited: The Cost of Canada's Annual Food Waste [Nouvelle analyse de l'estimation de 27 milliards de dollars : Le coût annuel du gaspillage alimentaire au Canada] <http://vcm-international.com/wp-content/uploads/2014/12/Food-Waste-in-Canada-27-Billion-Revisited-Dec-10-2014.pdf>.

L'approche de gestion proposée ne tient pas compte des impacts que l'interdiction des produits en plastique aurait du point de vue de la salubrité alimentaire et de la sécurité alimentaire, ni des avantages que les plastiques jouent dans les secteurs de la médecine et des soins de santé pour protéger la santé humaine et prévenir la transmission des maladies. En associant le mot « toxique » aux produits en plastique, le gouvernement créerait de la confusion et de l'inquiétude chez les consommateurs, sapant la confiance dans les mesures de santé et de sécurité de ces produits hautement réglementés.

En conclusion, CCC Plastics reconnaît qu'il est impératif de trouver une solution aux déchets d'emballages à usage unique. Le plastique a été choisi comme matériau de choix pour bon nombre d'applications en raison de son efficacité et de sa rentabilité. D'autres matériaux qui pourraient remplacer le plastique ne feraient que transférer le problème vers un autre matériau qui pourrait être moins durable sur le plan environnemental et plus coûteux à long terme. En outre, des solutions sont déjà en cours pour créer une économie circulaire autour de ces matériaux d'emballage en plastique à usage unique. Leur interdiction pourrait en fait aggraver le problème.

À notre avis, le recours à la LCPE pour désigner en tant que toxique une vaste catégorie de matériaux et de plastiques constitue un mauvais usage du cadre réglementaire.

Cordialement,

Blair Russell  
Vice-président, Plastiques manufacturés  
CCC Plastics

### **À propos de CCC Plastics**

Canada Colors & Chemicals a été fondée par R.R. Carr-Harris en 1921. CCC est fière de ses 100 ans d'histoire au service des marchés de la distribution et de la fabrication de plastiques. Nous sommes un fournisseur de premier plan en Amérique du Nord de couleurs personnalisées, d'additifs, de mélanges-mâtres blancs et de composés de polyoléfines, ainsi que d'une vaste gamme d'additifs pour polyoléfines, thermoplastiques techniques et polymères.

Nous employons plus de 150 personnes sur trois sites en Ontario : Elmira, Colborne et Toronto.

CCC Plastics est également membre la Division des plastiques de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie (ACIC), qui représente les chefs de file canadiens de la durabilité des plastiques – un secteur de 35 milliards de dollars qui emploie directement plus de 93 000 Canadiens. La Division englobe toute la chaîne de valeur des plastiques, y compris les fournisseurs de résine et de matières premières, les transformateurs/convertisseurs, les fournisseurs d'équipement, les recycleurs et les propriétaires de marques.